



Conseil Communautaire
21 janvier 2019
Champvans – 19h00

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 15 janvier 2019
Date de publication : 29 janvier 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 02/19

Objet

Convention de mise à disposition avec la commune de Lavans-Lès-Dole et conventions de prestation de services avec les communes de Jouhe, Biarne et Falletans

Secrétaire de séance

Grégory SOLDAVINI

Rapporteur :

Jean THUREL

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, M. Berthaud, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, J.P Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, M. Boué, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

B. Guerrin à G. Fernoux-Coutenet, P. Verne à J.P Fichère, D. Germond à J.P Lefèvre, S. Kayi à J.B Gagnoux, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à J. Péchinot, P. Roche à C. Bourgeois-République, E. Schlegel à J.M Sermier, I. Voutquenne à S. Champanhet, J. Drouhain à M. Boué.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jobez, L. Bernier, J. Lombard, E. Saget, F. David, G. Coutrot, V. Chevriaud.

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier à l'absence ponctuelle d'agents communaux.

Mise à disposition partielle d'un agent – commune de Lavans-Lès-Dole :

La commune de Lavans-Lès-Dole a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de :

- 4 heures de service le mercredi 23 janvier 2019,
- 8 heures de service hebdomadaires pour la période du 28 janvier 2019 au 08 février 2019.

Une convention de mise à disposition partielle prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement, congés payés) et la durée de la mise à disposition.

Prestation de services – commune de Jouhe :

La commune de Jouhe a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 16 heures à 20 heures de service hebdomadaires pour la période du 03 janvier 2019 au 31 août 2019 inclus.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement, congés payés) et la durée de la prestation de services.

Prestation de services – commune de Biarne :

La commune de Biarne a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 16 heures de service hebdomadaires pour la période du 14 janvier 2019 jusqu'au retour de la secrétaire en poste.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement, congés payés) et la durée de la prestation de services.

Prestation de services – commune de Falletans :

La commune de Falletans a un besoin en matière de personnel en raison du départ de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 17 heures et 30 minutes de service hebdomadaires pour la période du 28 janvier 2019 au 31 juillet 2019 inclus.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement, congés payés) et la durée de la prestation de services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition avec la commune de Lavans-Lès-Dole et les conventions de prestations de services avec les communes de Jouhe, Biarne et Falletans annexées à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Fait à Champvans,
Le 21 janvier 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale
- Communes concernées

